

APPEL A PROJETS 2020-2022 « Artistes à l'École » :
le théâtre pour mieux s'exprimer et gagner en confiance



Engagée depuis 2009 pour l'enfance et la prévention de l'exclusion,
la Fondation d'entreprise Casino a choisi le théâtre
comme levier d'épanouissement et d'inclusion sociale
des enfants en difficultés ou éloignés de l'offre culturelle.

17 000 enfants
ont déjà été accompagnés par le théâtre,
en milieu scolaire ou dans le cadre associatif.

ARTISTES A L'ECOLE, un dispositif spécifique pour le cadre scolaire

Plus de 6.000 élèves, dans une dizaine d'académies, en ont déjà bénéficié.



Initié dès 2011 avec l'accord de la Direction générale de l'Enseignement Scolaire, ce programme a l'ambition de réduire les inégalités dans l'accès à l'art et à la culture, de lutter contre le décrochage scolaire et de favoriser l'épanouissement personnel des élèves.

- Il s'inscrit pleinement dans le « **parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève** » rendu obligatoire par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école.
- Il permet aux établissements sélectionnés, grâce à une aide financière et un accompagnement personnalisé de la Fondation, d'expérimenter **pendant 2 ans une démarche collective, ambitieuse et innovante contribuant à instaurer la confiance et la fierté de tous.**
- Il est **régulièrement évalué**. Les résultats confirment qu'il favorise :
 - les acquisitions fondamentales des élèves, leur éveil culturel et leur savoir vivre en société : il stimule la curiosité, le sens de l'effort et l'envie d'apprendre, permet de prendre confiance en soi et en l'autre et de viser la réussite.
 - un travail collectif des enseignants, une approche pluridisciplinaire dans une pédagogie de projet, et la liaison inter-degrés.
 - la cohésion sociale au sein de l'établissement scolaire, un rapprochement entre l'école et les familles, entre l'école et son environnement. Il participe ainsi à la dynamique culturelle locale.
- Afin d'encourager l'utilisation de la pratique théâtrale pour favoriser les apprentissages, **la Fondation met à disposition un outil numérique** sous le haut patronage du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement et de la Recherche : <https://fondation-casino.org/osez-le-theatre/>

Les 4 principes clé du dispositif Artistes à l'Ecole

1- Un appel à projets diffusé par les Rectorats d'académie

Tous les deux ans en janvier, la Fondation adresse son appel à projets à quelques académies partenaires (Ile de France, Rhône-Alpes-Auvergne, Bordeaux) : elles sont chargées de le diffuser aux établissements scolaires (école, collège ou lycée professionnel selon leurs priorités) en visant les zones rurales et de l'éducation prioritaire de leur ressort.

Les DRAC ainsi que l'ANRAT sont également relais de diffusion pour les régions concernées.

2- Un partenariat sur deux ans

Les projets théâtre sont sélectionnés par la Fondation et soutenus financièrement pendant deux ans : un temps suffisant pour permettre de découvrir les différents langages du théâtre et de progresser en douceur vers une création collective.

3- Des enseignants volontaires

Les enseignants volontaires, **en partenariat avec le théâtre partenaire de leur choix et avec l'appui de leur hiérarchie**, conçoivent un projet théâtre ambitieux qui allie plusieurs disciplines et comprend les trois piliers de l'EAC : acquisition de connaissances, rencontres avec des artistes et des œuvres, pratiques artistiques.

La réussite des projets repose sur la motivation des enseignants et des artistes, sur leur engagement à travailler ensemble et sur une relation de confiance entre l'établissement scolaire et l'établissement culturel.

4- Ambition et excellence

La Fondation s'est dotée d'un Comité artistique composé d'experts du théâtre : il est chargé de sélectionner une douzaine d'établissements scolaires parmi ceux qui candidatent via l'appel à projets. Les critères de sélection sont précisés page 6 du présent document.

Au terme des 2 ans, l'établissement a la possibilité de candidater pour être « lauréat Artistes à l'Ecole » : grâce à un partenariat avec l'Odéon-Théâtre de l'Europe, la Fondation invite la classe lauréate à présenter sa création sur la scène de l'Odéon à Paris, lors d'une soirée « Artistes à l'Ecole » organisée à cette occasion.

Plus de 400 élèves se sont ainsi produits à l'Odéon depuis 2011.

Voir les vidéos de la classe lauréate 2018 :

- Le projet : <https://youtu.be/vA0I5zlycS8>
- La journée à l'Odéon : <https://youtu.be/owQzGPfrN6s>

1. La candidature

1.1. Les conditions d'éligibilité

➤ **Porteur de projet et secteur géographique :**

Le projet doit concerner :

- un établissement scolaire (école, collège ou lycée professionnel selon les priorités académiques) en partenariat avec une structure culturelle
- une équipe d'enseignants (3 disciplines minimum)
- un secteur géographique rural ou relevant de l'éducation prioritaire

➤ **Elèves bénéficiaires**

Le projet doit être construit sur deux années scolaires avec **la même cohorte** d'élèves

➤ **Contenu du projet**

Le projet doit s'articuler **autour d'une œuvre au moins** du répertoire littéraire, classique ou contemporain et respecter **les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle** :

- 1- **ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES** visant l'acquisition et l'appropriation de connaissances
- 2- **RENCONTRES** avec des artistes et avec des œuvres, organisées dans le cadre d'un « parcours du spectateur » élaboré en cohérence avec l'œuvre et le thème choisis
- 3- **PRATIQUES ARTISTIQUES**, avec une priorité à la pratique théâtrale (jeu d'acteur, travail vocal et corporel, improvisation, ...), qui peut être complétée par un travail d'écriture, musique, chant, chorégraphie, vidéo, décors, costumes, Cette pratique artistique peut être organisée en ateliers hebdomadaires et/ou en stages d'immersion. Elle doit faire l'objet d'au moins une restitution en fin d'année 2, afin de présenter le travail de création collective réalisé.

➤ **Rayonnement du projet**

Le projet doit associer les parents des élèves, contribuer au rayonnement local de l'établissement scolaire et à une dynamique territoriale

➤ **Financement du projet**

La Fondation peut contribuer jusqu'à 10 000€ par an (voir page suivante).

Le projet doit être assorti d'un **budget prévisionnel**, comprenant toutes les prévisions de dépenses et de ressources pour deux ans.

Ne sont pas éligibles :

- les projets consistant seulement en un parcours du spectateur
- les projets se déroulant sur une durée inférieure à 2 ans
- les projets faisant appel exclusivement à l'expression corporelle

1.2. Le dossier de candidature

L'établissement scolaire ne peut candidater qu'avec l'accord de son Rectorat : un accord préalable écrit de la DAAC est à joindre au dossier.

L'**établissement scolaire et son partenaire culturel** remplissent le dossier de candidature en ligne, sur le site internet de la Fondation d'entreprise Casino : <https://fondation-casino.org/demande-de-soutien>

Etape 1 → Créer un compte

Etape 2 → Remplir toutes les rubriques et annexer tous les documents demandés
avant le 30 mars 2020

2. Le soutien financier

Le soutien financier de la Fondation Casino est **plafonné à 10.000 € par an, soit 20.000€ pour deux années** et attribué en fonction du montant demandé.

Important :

- Le Comité artistique de la Fondation se réserve la possibilité d'attribuer un financement inférieur au montant demandé.
- Le coût total du projet présenté peut être supérieur au plafond, laissant apparaître les autres soutiens financiers au projet (Rectorat, collectivités locales, autres mécènes, ...).
- Le service habilité à gérer les fonds versés par la Fondation Casino doit être déterminé en amont et impérativement précisé dans le dossier de candidature.
- La contribution financière de la Fondation ne couvre pas :
 - les frais de réception autour du projet (fleurs ou cocktail à l'issue du spectacle, ...)
 - les dépenses non directement liés au projet théâtre, telles que : voyages scolaires de découverte ou de tourisme culturel, matériel et fournitures scolaires, ...

3. La sélection des projets

Les dossiers sont examinés par le **Comité artistique de la Fondation** selon les critères suivants :

- Intérêt pédagogique du projet, notamment sa progression sur les deux années
- Qualité artistique du projet
- Engagement des parties prenantes
- Dimension territoriale
- Pérenisation du projet, notamment avec les acteurs locaux

La décision du Comité artistique, acceptation ou refus du dossier, est portée par écrit, au plus tard le 1^{er} juin, à la connaissance des référents académiques, des chefs d'établissement candidats et de leurs structures culturelles partenaires.

Les projets sélectionnés au 1^{er} semestre 2020 constitueront **la 5^e promotion « Artistes à l'Ecole »** de la Fondation Casino. Ils feront l'objet d'une convention de partenariat avec la Fondation (voir ci-dessous) et démarreront en septembre 2020.

4. L'accompagnement des projets sélectionnés

2.1. Signature d'une convention de partenariat

Une convention de partenariat est élaborée entre la Fondation Casino et l'Education Nationale (le Recteur d'académie ou son représentant, avec l'établissement scolaire concerné).

Cette convention détermine les engagements de chacun et les conditions de versement du soutien financier de la Fondation (voir modèle en ligne, dans l'espace « demande de soutien/candidature »).

Après échanges entre les parties, elle doit être signée au plus tard en septembre.

2.2. Le Comité de pilotage

Un « Comité de pilotage Artistes à l'Ecole » est mis en place pour assurer le suivi et la bonne coordination du projet entre les différentes parties prenantes. Il est composé a minima de :

- un représentant de la Fondation
- le chef d'établissement et son enseignant référent,
- le ou les artistes de la compagnie partenaire
- un représentant du Rectorat d'académie/DAAC ou du DA-SEN
- un représentant des partenaires impliqués (DRAC, collectivités locales partenaires, ...)

Coordonné par la Fondation, il se réunit chaque trimestre dans l'établissement, en présence des enseignants associés au projet, et fait l'objet d'un compte rendu.

2.3. L'évaluation du projet

Afin de faire progresser le dispositif Artistes à l'École, enseignants et artistes s'engagent à participer à l'évaluation du projet au terme des 2 ans, par des questionnaires anonymes à faire remplir en ligne par les différents bénéficiaires du projet.

Cette évaluation permet de mesurer notamment :

- l'autonomie des élèves,
- le développement de leur curiosité artistique et culturelle/esprit critique
- leurs progrès comportementaux/socialisation/relation à l'autre
- les relations école-famille
- la vie/l'ambiance de l'établissement
- la dynamique territoriale

Calendrier 2020

- **Du 7 janvier au 30 mars 2020** : dépôt des candidatures en ligne
- **1^{er} juin 2020** : annonce des dossiers retenus par la Fondation Casino
- **Avant le 31 juillet 2020** : signature des conventions de partenariat
- **Du 15 septembre au 15 octobre 2020** : démarrage des projets (première réunion du Comité de Pilotage)

